



Tél : 02.31.79.81.57  
Mail : 02.31.79.18.37

Compte rendu du Conseil Municipal  
de  
SAINT MARTIN DE FONTENAY  
Séance du 20 Juin 2014

Le Vendredi 20 Juin 2014, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Madame Martine PIERSIELA, Maire.

Etaients présents :

Madame Martine PIERSIELA, Maire

Messieurs GLINEL Jean-Pierre, METAIRIE Silvère, MALAQUIN Jean-Louis,  
Mesdames DESMOUCEAUX Béatrice, LEMAITRE Valérie, MOUZANUIK Simone,  
Adjoints au Maire

Messieurs BARBIER Joël, BON-GLORO Pierre-Michel, FRIMOUT Olivier,  
LAÏSSOUB Tony, LETELLIER Benoît, Conseillers municipaux

Mesdames AUDOUARD Fabienne, BOUVIER Yvelise, GODIN Betty, GUERIN  
Sylvie, LEFRANCOIS Claudine, Conseillères municipales

**Absents :**

Monsieur DRAPIER Frédéric (Pouvoir à Madame MOUZANUIK)

Monsieur ENOUF Thierry (Pouvoir à Madame DESMOUCEAUX Béatrice)

Monsieur GASNIER Philippe (Excusé)

Madame LE BARZIC Aurélie (Pouvoir à Monsieur GLINEL Jean-Pierre)

Madame LELOUP Isabelle (Pouvoir à Monsieur METAIRIE Silvère)

Madame DUMONT Sylvie (Pouvoir à Monsieur BARBIER Joël)

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 5

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame GUERIN Sylvie est désignée pour remplir cette fonction.

**DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 28/09/2014**

Le décret n° 2014-532 du 26 Mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs, a fixé au Dimanche 28 Septembre 2014 la date de renouvellement des Sénateurs dans le Calvados.

Madame le Maire fait référence à la circulaire ministérielle NOR/INTA/1411886C du 2 Juin 2014 et à la loi n° 2013-702 du 2 Août 2013 déterminant les modalités de scrutin.

Elle présente la liste des candidats déposée en Mairie.

Liste présentée par la Commune de Saint Martin de Fontenay :

- 1 PIERIELA Martine
- 2 GLINEL Jean-Pierre
- 3 GUERIN Sylvie
- 4 MALAQUIN Jean-Louis
- 5 LEMAITRE Valérie
- 6 DRAPIER Frédéric
- 7 LELOUP Isabelle
- 8 FRIMOUT Olivier
- 9 LEFRANCOIS Claudine
- 10 METAIRIE Silvère
- 11 BOUVIER Yvelise

Le bureau électoral est composé de :

- Deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Mesdames MOUZANUIK Simone et LEFRANCOIS Claudine
- Deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes à l'ouverture du scrutin : Messieurs LETELLIER Benoit et FRIMOUT Olivier.

Nombre de Votants : 23

Nombre de Suffrages Exprimés : 23

Liste présentée par la Commune de Saint Martin de Fontenay : 23

Sont élus délégués titulaires :

- 1 PIERIELA Martine
- 2 GLINEL Jean-Pierre
- 3 GUERIN Sylvie
- 4 MALAQUIN Jean-Louis
- 5 LEMAITRE Valérie
- 6 DRAPIER Frédéric
- 7 LELOUP Isabelle

Sont élus suppléants :

- 8 FRIMOUT Olivier
- 9 LEFRANCOIS Claudine
- 10 METAIRIE Silvère
- 11 BOUVIER Yvelise

### **APPROBATION DES REGLEMENTS DE CANTINE ET GARDERIE**

Monsieur MALAQUIN Jean-Louis présente le projet de règlement intérieur pour la garderie périscolaire et le restaurant scolaire.

Quelques modifications ont été apportées dans le texte suite au projet initialement présenté pour étude avant le conseil municipal et après passage en commission enseignement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les deux projets de règlement.

Monsieur MALAQUIN Jean-Louis présente les tarifs de garderie :

Horaires		1 enfant	2 enfants et plus
Matin	7h30 à 8h35	2.50 €	2.00 €
Matin	8h00 à 8h35	2.00 €	1.50 €
Mercredi midi	11h45 à 12h30	1.60 €	1.30 €
Soir	16h40 à 18h00	2.10 €	1.90 €
Soir	16h40 à 18h30	2.80 €	2.60 €
Soir	18h30 et plus	2.00 €	2.00 €

Deux agents vont assurer la garderie le matin d'où l'augmentation du tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de mettre deux agents le matin.

Un tarif dégressif est proposé pour une famille à partir de deux enfants.

Votants : 23

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 19

Décision : à la majorité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H50.